

PRÉSIDENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Le Président,  
-----

Direction de la Communication  
-----

Hôtel du Département  
2 rue Paul-Louis Courier  
CS 11200  
24019 Périgueux Cedex

<b>COMMUNIQUÉ À L'ATTENTION DES RÉDACTIONS</b>	
Date : 29/07/2022	Objet : A partir du 1er août, pensez à demander votre Chèque Sport !

## **A partir du 1er août, pensez à demander votre Chèque Sport !**

### **Un coup de pouce pour la rentrée sportive 2022/2023 des jeunes en Dordogne**

Au regard de la conjoncture actuelle (économique et sanitaire...) et de l'importance des bienfaits du Sport pour la jeunesse Périgourdine, nous avons le plaisir de vous informer que le dispositif « Chèque-sport Dordogne-Périgord » sera renouvelé pour la saison 2022/2023.

Fidèle aux valeurs de la première édition, cette aide exceptionnelle d'une valeur de 25 euros, restera à destination de tous les collégiens scolarisés en Dordogne ou jeunes âgés entre 11 et 16 ans et domiciliés en Dordogne.

Ce « coup de pouce » financier sera limité et corrélé à une seule prise de licence par jeune. L'adhésion devra être obligatoirement enregistrée au sein d'un « Club-association sportive » affilié à la fédération de tutelle et dont le siège social est en Dordogne.

Ce « Chèque-sport Dordogne-Périgord » est cumulable avec les autres aides mises en place par l'Etat, les collectivités locales et autres organismes visant à faciliter l'accès à la pratique sportive fédérale.

Les demandes sont à déposer à partir du 1er août jusqu'au 31 octobre 2022 via le site : [www.demarches.dordogne.fr](http://www.demarches.dordogne.fr)

La Direction des sports et de la jeunesse reste à votre disposition pour tous renseignements:

Par téléphone : 05 53 02 02 80

Par mail : [cd24.cheque-sport@dordogne.fr](mailto:cd24.cheque-sport@dordogne.fr)